



# LE CHARMANT SON



N° 87  
Février 2012

Journal d'information, d'humeur et d'opinion de l'Union SNUI SUD Trésor Isère

## Va falloir se serrer la ceinture.....

Le problème de la dette est au cœur de la campagne électorale : 1600 milliards, pensez donc et si nous ne faisons rien, la France va se retrouver dans la situation de la Grèce, de l'Italie ou de l'Espagne. Regardez donc, notre beau pays a perdu son triple AAA, on court ainsi à la catastrophe.

Notre cher président l'a lui-même déclaré : « **La France a vécu au dessus de ses moyens.** » Dit comme cela, on pourrait lui donner raison : quand on est endetté, c'est qu'on a dépensé plus qu'on a gagné, logique imparable. Mais les choses ne sont pas aussi simples.....

On ne va pas ici essayer de savoir si cette dette est structurelle (on ne peut pas couvrir nos dépenses incompressibles par des rentrées insuffisantes) ou liée à des investissements (quand un ménage s'endette pour acquérir une habitation, il ne vit pas au dessus de ses moyens mais investit pour l'avenir).

La dette est avant tout un rapport entre un niveau de dépenses et un niveau de recettes.

Parlons dépenses donc : contrairement à une idée reçue, et très fortement relayée par les défenseurs de l'orthodoxie libérale, les dépenses de l'Etat ont diminué par rapport au PIB et nous l'avons bien senti en regardant notre fiche de paye.....Ce sont les dépenses liées à la protection sociale qui ont fortement augmenté mais bon les progrès de la médecine ont un coût, indemniser un plus grand nombre de chômeurs a un coût (même si on a déjà bien taillé dans les indemnisations chômage), avoir une population vieillissante a un coût au niveau de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse (les retraites quoi). Quand à l'endettement des ménages, ce dernier est surtout lié à l'explosion du coût de l'immobilier.....

Le gouvernement a répondu à sa façon à cette situation : déremboursement d'un nombre croissant de médicaments, réforme hospitalière, réforme de l'assurance chômage, réformes des retraites qui ne se sont traduits que par des reculs sociaux précarisant une partie croissante de la population.

**Le gouvernement (et les précédents) ont joué sur les recettes mais peut-être pas dans le bon sens :** les refontes du barème de l'IR amènent un manque à gagner de 16 milliards d'euros par an. La fin du bouclier fiscal (680 millions d'euros) a largement été compensé par l'allègement de l'ISF à hauteur de 2 milliards (ce qui fait 1,3 milliards offerts au 10% les plus riches de France). La multiplication des exonérations de charge (heures supplémentaires par exemple) a grevé le budget de la sécu sans que personne n'ait pu démontrer un quelconque effet bénéfique sur l'économie et l'emploi. Il faut noter que les exonérations de charge pour les entreprises du CAC 40 représentent à elles seules 39 milliards d'euros par an, ce qui a certainement permis d'augmenter la rémunération..... des dirigeants de ces grandes entreprises de 34% en 2011 (Libération du 15/02/2012).....

Tous ces éléments sont connus ou commencent à sortir sur la place publique. Pourtant, un point n'est que trop rarement mis en avant dans le débat sur la dette : **A qui empruntent les états ?** (suite page 2)

Jusqu'en 1973, l'Etat Français empruntait à la banque de France à taux zéro jusqu'à ce que une loi l'oblige à emprunter à des banques ou organismes financiers privés avec bien sûr un taux d'intérêt pour rémunérer le « service ». Cet état de fait, qui existait dans d'autres pays, s'est étendu au niveau européen avec l'article 104 du traité de Maastricht(1992), repris lui même in-extenso par l'article 181 du traité de constitution européenne et par l'article 123 du traité de Lisbonne (2007). Ainsi, les Etats de l'Union européenne empruntent à des taux variables (8% pour la Grèce actuellement) et les banques et institutions empruntent au taux zéro à la banque centrale européenne pour financer les prêts qu'elles accordent elles mêmes. Donc elles se gavent, car il n'y a pas d'autre mot, sur le dos des Etats et donc des citoyens. Le problème est que s'est ainsi créée une dépendance des Etats vis à vis des institutions financières qui elles exercent une pression incessante au travers des agences de notation. Notons que Maurice Allais, économiste de droite et seul prix Nobel français à ce jour a toujours mis en avant le fait que la création de monnaie (fiduciaire ou scripturale) devait être exclusivement réservés aux Etats et à leur banque centrale et non pas aux institutions financières privées.

### **Est ce que cela aurait changé la donne si les Etats avaient pu continuer à emprunter à leur banque centrale ou à la BCE ?**

C'est là que cela devient le plus intéressant : si on fait la somme de tous les intérêts versés par l'Etat français dans son ensemble depuis 1973 à ces institutions, on arrive à la somme astronomique de 1400 milliards. Quoi ? ! mais c'est presque le montant de la dette publique française (1600 milliards). Et oui, si on avait pas eu à payer ces intérêts, la dette ne serait plus que de 200 milliards répartis sur quarante ans qui plus est.....**On n'a pas vécu au dessus de nos moyens, on s'est juste fait un peu racketté.....**

Pour finir, l'Histoire avec un grand H peut être croustillante ; ce passage obligé par les banques privées a été mis en place aux Etats Unis en 1913. A l'époque, le président Wilson (qui n'avait pas écouté son prédécesseur, cf ci-dessous) avait conclu un accord avec les cinq plus grandes banques américaines pour mettre en place cette rente institutionnelle. Et pour financer cette charge nouvelle (le paiement des intérêts), il mit en place un nouvel impôt....l'impôt sur le revenu qui n'existait pas jusqu'alors.



**Thomas Jefferson : un visionnaire !**

**Thomas Jefferson, troisième Président des Etats-Unis de 1801 à 1809 a fait la déclaration suivante en 1802 :**

*"I believe that banking institutions are more dangerous to our liberties than standing armies. If the American people ever allow private banks to control the issue of their currency, first by inflation, then by deflation, the banks and corporations that will grow up around the banks will deprive the people of all property until their children wake-up homeless on the continent their fathers conquered".*

"Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis".

Etonnant, non ?

Aujourd'hui, les intérêts de la dette en France s'élèvent à 50 milliards d'euros par an et combien rapporte l'IR ? Je te le donne Emile, 50 milliards d'euros ! Au moment où certains d'entre nous ont payé leur premier tiers ( il y en a encore qui n'aiment pas les nouveaux moyens de paiement), il faut bien que l'on se dise que, symboliquement, notre contribution ne va pas financer des écoles, des hôpitaux, la justice et autres rémunérations de fonctionnaires mais va servir à gaver un peu plus les institutions financières.....

## Petit compte rendu du 2 Février 2012

En Isère, 27.37 % d'agents en grève, 11 structures fermées au public...

Après s'être rassemblés à l'HDF de Grenoble Rhin et Danube, une quarantaine d'agents se sont rendus en cortège à la DDFIP (escortés par les motards, excusez du peu) afin d'interpeller leur directeur pour qu'il puisse réaffirmer sa position sur les vagues de suppressions d'emplois au niveau national ET local. Une demande sur d'autres problèmes persistants, plus locaux, lui a aussi été remise (qui fera d'ailleurs l'objet d'un CTL spécial).

Après avoir "botté en touche" sur les emplois, en expliquant qu'il s'agissait d'un problème national, il a expliqué qu'il ne mettait pas de pression particulière sur les responsables de service et que c'étaient de leur propre chef qu'ils découvriraient dans leurs services les "gains de productivité" (tout théoriques d'ailleurs) permettant la suppression des emplois. Les nombreux responsables (à tous niveaux), qui voient chaque jour leurs services se dégrader (et le confirment "en off" ou plus rarement "officiellement"), apprécieront.

Ensuite, il a réaffirmé que l'on ne demandait pas aux agents de travailler "pour les indicateurs". Ceux présents, qui subissent chaque jour le dictat des stats, la pression permanente, la dégradation continue de leurs conditions de travail, et la détérioration du travail en lui-même, ont modérément apprécié et ont réagi instantanément en expliquant la situation réelle dans leurs services.

Une demande, là encore rejetée sur le prétexte fallacieux de l'anonymat (tout théorique puisque ts les noms sont portés sur les feuilles d'émargement !!!), a été adressée pour connaître le nombre de grévistes par service et non par structure. Le flou restera donc encore entier.

Pour conclure, il est malheureusement fort probable que le directeur n'est pas pris la pleine mesure de la situation VRAIE des agents et des services et que seule continue à parler la "réalité statistique". Jusqu'au jour où les agents décideront collectivement de simplement faire leur travail, tel qu'il devrait être fait (et pas expédié en vitesse pour pouvoir passer à autre chose que l'on expédiera aussi) pour rendre ce service public qui leur est cher et que l'on est en train d'assassiner.

## Ponts naturels... pas si naturels !

Cette année les ponts « naturels » retenus par la direction sont au nombre de 4 sur 6 possibles (18/5, 2/11, 24/12 et 31/12).

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires se félicite que la totalité de ces ponts n'ait pas été imposée aux agents ; en effet rappelons ici que ces jours ne sont pas gracieusement offerts par l'administration mais bien des congés imposés à des dates données (congés pris sur votre propre capital congés).

Certes, certains diront que cela règle les problèmes d'organisation entre collègues pour savoir le ou lesquels pourraient avoir le bonheur de profiter d'un long week-end sans perturber la gestion du service. Mais quitte à fermer les services au public, pourquoi ne pas laisser les agents décider eux-même s'ils veulent venir travailler ou pas, comme cela se faisait d'ailleurs dans le département il y a quelques années... ou mieux, que l'administration finance par des autorisations d'absences les ponts qu'elle impose...

Oyez, Oyez les amis, souscrire sans réagir à la démarche de l'administration est une aventure périlleuse. Souvenez vous : au fil des années, c'est une, puis deux, puis trois et enfin quatre journées que les agents se voient imposer.

Jusqu'où ira-t-elle ? Cinq, six, ou huit jours (le nombre maximum de ponts naturels possible) sachant que le nombre maximum de jour ARTT est de 13...

## **La petite gueguerre de la CFTC**

Il semble que cela devienne une habitude pour la CFTC, (et l'UNSA ?), de nous « allumer » publiquement, que ce soit dans ses déclarations liminaires de CAPL ou dans ses compte-rendu de CTL. Nous ne sommes pas les seuls, la CGT en prenant aussi pour son grade. Dans leur dernier compte-rendu en date, se rapportant au Comité Technique Local sur les suppressions d'emplois, la CFTC affirme qu'elle trouve dommage que les organisations syndicales majoritaires n'aient pas voulu siéger, n'assurant pas ainsi et d'après eux, la défense des agents. Soit.

N'étant pas habitués aux attaques systématiques d'autres organisations syndicales, et ne versant pas dans cette façon de faire, nous sommes néanmoins quelques fois bien obligés de répondre.

Oui, nous n'avons pas siégé au CTL emplois et ce pour plusieurs raisons :

La première est que sur ce point particulier, les choses sont réellement figées : les suppressions d'emplois sont une commande politique émanant du plus haut niveau de l'Etat. Etat qui s'arque boute sur une position dogmatique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (à la DGFIP, on en est même à 2 sur 3). Il n'y a donc aucune marge de manœuvre et tous les services en pâtissent,

La deuxième est que nos positions sur les suppressions d'emplois, ses conséquences sur les agents et l'exercice de nos missions sont connues depuis longtemps par l'administration. Nous les avons toujours combattus dans nos écrits, dans nos déclarations et quelquefois avec l'aide et le soutien des agents. C'est ce que nous avons fait à la 1<sup>ère</sup> convocation de ce CTL. Une quarantaine d'agents nous ont ainsi accompagné ce jour là. Et leur colère, la description de leur vécu quotidien, l'expression de leur mécontentement face au DDFIP valent mieux que toutes les déclarations liminaires ou expressions syndicales, si bien léchées soient –elles.

Que la CFTC veuille siéger au CTL emplois ne nous pose aucun problème, nous respectons leurs choix. Nous savons nous-mêmes prendre toute notre place dans les organismes locaux, CTL ou CAPL à l'exception, comme vous l'avez compris, du CTL suppressions d'emplois.

Par contre, ce que nous ne faisons jamais, c'est d'aller siéger dans un organisme paritaire avec l'administration locale alors que des agents du département sont en grève. Les agents présents au rassemblement ont ainsi été choqués que des représentants des personnels, les élus CFTC-UNSA au cas particulier, aillent siéger comme si de rien n'était. La décence aurait été de ne pas se présenter à la première convocation : ces élus savaient pourtant très bien que le CTL n'allait pas se tenir, le quorum nécessaire n'étant pas atteint du fait de notre boycott et de celui de la CGT. Ce qui ne les aurait pas empêchés d'aller discuter avec l'administration en seconde convocation (ce qu'ils ont fait d'ailleurs),

De plus, nous aurions préféré que les militants de la CFTC-UNSA gardent plutôt leur énergie pour nous accompagner dans la tournée d'Heures Mensuelles d'Information dont l'ordre du jour se rapportait à l'appel à la grève du 2 février. Ils ont été aux abonnés absents malgré l'appel de leurs organisations au niveau national. Mais est ce bien surprenant ? Ils n'ont même pas fait allusion à la grève contre les suppressions d'emplois dans leur compte rendu du CTL qui se rapportait pourtant au même sujet.....Silence, doooooorrrmmmeez.....

## **Journée de carence, ARTT, Rému et Maladie : le scandale !**

Parmi les dispositions scélérates du mois de décembre 2011, dont la journée de carence a été la plus médiatisée, d'autres dispositions tout aussi inacceptables ont été avalisées.

Ainsi, le nombre de jours d'ARTT, déjà réduits au prorata temporis du temps de présence, pourront de surcroît être diminués du fait d'absence pour motif de santé. Attention ! Les congés de maladie débutés avant l'entrée en vigueur de la loi (30 décembre 2011) et allant au-delà de cette date entraîneront aussi la règle de proratisation de l'ARTT à compter du 1er janvier 2012 !

En matière de rémunérations, sont touchées : le traitement et toutes les primes et indemnités, y compris l'indemnité de résidence.

Solidaires Fonction Publique s'était immédiatement adressée au Ministre pour dénoncer l'injustice de ces dispositifs. Lors de l'intersyndicale de mardi dernier, Solidaires Fonction Publique a également demandé aux OS présentent de mettre ce point à l'ordre du jour afin d'envisager une riposte unitaire. Seules la CGT, la FSU, l'Unsa et la CFDT ont répondu le lundi 6 février 2012 à cet appel et rédigé un texte commun, une autre organisation syndicale décidant isolément de faire circuler une pétition de son côté. Solidaires Fonction Publique poursuivra sa recherche de l'unité la plus large pour faire véritablement échec à cette loi inique.

Lors de la réunion à la Fonction Publique qui doit se tenir le mardi 14 février 2012, Solidaires Fonction Publique réitérera son opposition résolue à ces mesures rétrogrades.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires dénonce la mise en œuvre des dispositions de la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 qui constituent un inacceptable recul social.